

TransMâconnaise électrique

Règlement

Art.1 : Description générale

L'évènement est intitulé la « Trans-Mâconnaise électrique » et consiste en une randonnée découverte, populaire et familiale alliant défi technologique, énergie propre et renouvelable, ouverte aux cycles à propulsion hybride humaine/ électrique : VAE cycle à assistance électrique.

Le but de cet évènement est de promouvoir la découverte du Mâconnais Val de Saône, et de ces richesses patrimoniales.

Pour cela quatre boucles sont mis en place :

- Deux boucles « Bucoliques » entre 30 et 39 kms
- Deux boucles « Challenge » de 50 kms

Art.2 : Organisation

L'Office de Tourisme du Mâconnais - Val de Saône ; 1 Place Saint-Pierre, 71000 Mâcon, autorisé à la commercialisation par arrêté préfectoral n° AU 071 99 0001 et détenteur d'une licence d'Agence de Voyages Réceptive IMO 71100013, représenté par son directeur M. Frédéric Chapotot, et représentant par convention de l'Agglomération du Mâconnais Val de Saône, 119 rue de Strasbourg 71011 Mâcon, dénommée la CAMVAL ; Désigné comme le maître d'ouvrage de cette opération.

Il est assisté dans cette mission de :

L'Association VECOLO

Association déclarée en Préfecture de Grenoble.

Journal Officiel n°0024 du 26/06/2007, annonce 00606, SIRET : 512 515 610 00016, agissant pour la promotion des déplacements doux et du vélo à assistance électrique, représentée par son Président Christophe Bayard ; 9 rue Montesquieu, 38320 Eybens. Tel: 06 66 31 54 56.

L'Agence HELIOS France

Agence d'Événementiel, spécialisée dans l'organisation de manifestations sportives, représentée par son Directeur Lilian Ruet, le Clos des Benons, 69 840 Emeringes. Tél : 04.74.04.41.40.

Art.3 : Description des parcours

L'événement s'articule autour de deux pôles :

- Le village de départ sur l'Esplanade LAMARTINE de Mâcon
- Deux Boucles :
 - ⇒ La boucle de 50 kms du Mâconnais Nord, samedi matin et sa variante « Bucolique » de 39 km.
 - ⇒ La boucle de 50 kms du Mâconnais Sud , samedi après-midi et sa variante « Bucolique » de 30 km.

Challenge 50kms :

Le parcours de 50 kms se déroulera sans recharge intermédiaire ni aide extérieure ni changement de pilote. Les batteries supplémentaires sont autorisées. Toutes les batteries devront être embarquées sur le véhicule sur la totalité du parcours. Des points de contrôle intermédiaires permettront de valider le parcours de chaque participant.

Challenge 100kms :

Le challenge 100kms empruntera le trajet de la boucle de 50 kms du samedi matin, et le trajet de la boucle de 50 kms du samedi après-midi, après ravitaillement des randonneurs.

Pour tous les participants une recharge sera possible pendant le repas de midi. Les participants devront donc fournir leurs chargeurs le matin avant le départ.

Art.4 : Les véhicules

Les véhicules participants doivent répondre aux caractéristiques des cycles à assistance électrique et donc, être mus par la force musculaire du (des) seul(s) pilote(s) et par l'électricité provenant de batteries embarquées sur le véhicule. L'ajout d'énergie électrique d'origine solaire est autorisé si tous les dispositifs sont embarqués sur le véhicule. Aucun apport d'énergie ne doit être fait pendant l'épreuve (sauf apport solaire). **Toute l'énergie utilisée pendant le parcours doit être présente sur le véhicule sur la totalité de la boucle. Ainsi, les batteries supplémentaires sont autorisées à condition qu'elles soient embarquées sur le véhicule pour la totalité de la boucle.**

Dans le cas de VAE ne disposant pas d'une homologation officielle délivrée par le constructeur, le participant certifie posséder une assurance spécifique pour l'utilisation de ce véhicule sur route ouverte et dégage de toute forme de responsabilité ou de recours envers l'organisateur en cas d'accident de toute nature.

Art.5 : Le pilote

Le pilote doit être en règle par rapport aux dispositions administratives relatives à son véhicule. Seul le pilote inscrit peut participer aux circuits. Aucun changement de pilote n'est autorisé pendant le déroulement des circuits sauf pour la formule duo avec le changement à midi. Un véhicule peut avoir plusieurs pilotes s'ils sont tous embarqués sur le véhicule durant la totalité du déroulement des circuits (tandem par exemple). L'âge minimum requis est de 14 ans en solo et de 10 ans si un pilote majeur est présent sur le véhicule.

Art.6 : Code de la route

Les boucles se déroulent sur route ouverte à la circulation automobile. En conséquence, un strict respect du code de la route et des règles élémentaires de prudence et de courtoisie devra être observé par tous les participants. Ils devront se conformer aux consignes données par l'organisateur tout au long du parcours.

Tout manquement à cette règle donnera lieu à l'exclusion par l'organisation indépendamment d'une éventuelle verbalisation par les forces de l'ordre.

Art.7 : Sécurité

Le port du casque de vélo homologué est obligatoire sur toute la durée des boucles. Le port du gilet fluorescent est recommandé en cas d'arrêt sur le bord de la route.

En cas de problème technique pendant le parcours, le participant devra veiller à se protéger en ne restant pas sur la route mais en se mettant sur le bas-côté.

En cas d'abandon, le participant devra se mettre en sécurité en retrait de la route, rester sur place en attendant le passage du fourgon balai ou de son propre véhicule d'assistance.

Il n'est pas autorisé et dangereux de marcher sur la route en poussant son véhicule.

Il est vivement conseillé de se munir d'un téléphone mobile pour pouvoir communiquer avec l'organisation en cas de problème ou d'abandon.

Un poste de secours avec secouristes agréés sera présent au point de rassemblement.

Art.8 : Assurances et responsabilités

Conformément à l'article 4 du présent règlement, le participant, par la signature du règlement déclare posséder une assurance conforme à son véhicule.

Une autorisation parentale pour les personnes de moins de 18 ans doit être fournie lors de l'inscription.

Chaque participant est le seul responsable pour évaluer sa capacité et celle de son véhicule à effectuer les boucles dans les conditions climatiques et de terrain naturel, les jours de la manifestation.

Un véhicule balai sera à disposition des participants pour récupérer les abandons.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des biens individuels des participants, des bénévoles et des membres de l'organisation.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur d'événements. Les organisateurs certifient avoir reçu l'accord de principe des maires des communes traversées par l'itinéraire des boucles.

Droit à l'image :

Par sa participation à la « Trans-Mâconnaise Electrique », et en l'absence de notification contraire, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Publicité :

La publicité commerciale sur la « Trans-Mâconnaise Electrique » est réservée aux professionnels ayant souscrit une telle option. Dans le cas contraire, les marques, logos et autres signes distinctifs sont tolérés uniquement de taille modérée sur les cadres des véhicules.

Art.9 : Inscriptions

La réservation s'effectue sur le site en ligne: www.transmaconnaise.com. Le dossier d'inscription sera téléchargé par le participant lors de son inscription et du paiement en ligne. Ce dossier devra être retourné dûment complété, signé et accompagné des pièces obligatoires à fournir pour la validation de l'inscription ; par voie postale à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Mâconnais Val de Saône
Trans-Mâconnaise Electrique
1 Place Saint Pierre
71000 MACON

Ou par email à tme@macon-tourism.com

Avant le 5 Juillet 2013 17h au plus tard.

L'inscription comprend un dossier randonneur composé d'un tee-shirt, d'un badge, d'un carnet de route, d'une carte détaillée des boucles et le pique nique du samedi midi. Ce pack sera à retirer le jour de la manifestation lors du briefing, le samedi 6 juillet, Esplanade LAMARTINE à Mâcon.

L'inscription sera prise en compte à réception du paiement et du dossier complété dans sa totalité. Tout manquement entrainera l'invalidation de l'inscription. Une fois l'inscription finale validée ; aucun remboursement ne pourra être effectué.

Art.10 : La location de VAE

La location de VAE est facilitée par l'organisation qui met à disposition des participants, un listing de loueurs.

L'organisation n'engage en aucun cas sa responsabilité dans la prestation de location. Les participants souhaitant louer des VAE devront traiter directement avec les prestataires concernant les modalités de location, et de mise à disposition du matériel.

Art.11 : Déroulement

L'évènement aura lieu les Samedi 06 et Dimanche 07 Juillet 2013. Cependant, **les dossiers randonneurs pourront-être retirés dès le vendredi 05 Juillet de 14h à 18h** à l'Office de Tourisme du Mâconnais - Val de Saône ; 1 Place Saint-Pierre, 71000 Mâcon.

Samedi 6 Juillet : Esplanade LAMARTINE.

- 8h** Accueil des exposants et installation de l'exposition
Accueil Sponsors et Partenaires
Accueil des participants uniquement inscrits sur le web
Validation des dossiers randonneurs
Remise des plaques numérotées. **Tous les VAE inscrits devront obligatoirement être munis de cette plaque au départ des boucles.**
- 9h15** Briefing départ : Rappel des consignes de sécurité
- 9h30** **Départ de la première boucle de 50 kms et de sa variante bucolique.**
- 11h** **Ouverture du village « départ » (exposition)**
Essais de véhicules pour tout public toutes les heures sur des parcours de 6kms
- 12h30** Déjeuner Mâconnais : ravitaillement des hommes et des batteries.
Pour rappel, le challenge est le cumul des 2 boucles de 50 km pour un total de 100km et 1 000 mètres de dénivelé dans la journée en autonomie électrique.
- 14h30** **Départ de la 2ème boucle « expert » de 50 km et sa variante Bucolique.** Les départs échelonnés se feront par petits groupes de 5 à 6 vélos toutes les 2 minutes. (Arrivée entre 17h30 et 18h30).
- 19h00** Fermeture du village départ
- 20h30** Mâchon Mâconnais : Une belle occasion de se retrouver entre passionnés pour échanger et découvrir les spécialités du Pays.
Remises des Awards de la « Trans-Mâconnaise Electrique »
Discours des officiels

Dimanche 7 Juillet : Esplanade LAMARTINE.

- 9h30** Accueil des exposants
- 10h** Ouverture du Village « départ » (exposition)
Essais de véhicules pour tout public toutes les heures sur des parcours de 6kms
- 19h** Fermeture du village
Fin de la manifestation

A partir du vendredi 5 juillet entre 14h et 18h à **l'Office de Tourisme du Mâconnais – Val de Saône**, et le samedi 6 juillet entre 8h et 9h15 **sur l'Esplanade LAMARTINE, chaque participant devra retirer son dossier randonneur auprès de l'organisation.**

Il sera procédé au contrôle des éléments réglementaires des véhicules. Pensez aux catadioptrés avant/arrière, pédales/roues et à la sonnette, casque.

La présence de chaque participant est obligatoire **au briefing de sécurité** qui aura lieu Esplanade LAMARTINE à **9h15** le samedi 6 juillet 2013.

La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation, sans réserve, de la totalité du présent règlement.

Fait à , le

Signature